



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département du territoire

Service de surveillance des communes

PR 466 II



Service de surveillance
des communes
Rue des Gazomètres 7
Case postale 36
1211 Genève 8

Monsieur le Maire
de la Ville de Genève
Palais Eynard
Case postale 3983
1211 Genève

N/réf. : GZU/YET/830/06

Genève, le 22 novembre 2006

Concerne : Crédit de 661 250-F destiné à l'acquisition de machines, équipements et engins spécifiques pour différents services de l'administration municipale

Monsieur le Maire,

Nous accusons réception de la délibération du Conseil municipal de votre commune du 13 novembre 2006, relative à l'objet visé en marge, et vous informons que nous en transmettons copie à/au :

- Surveillance des communes, section financière

afin d'en obtenir le préavis nécessaire.

Sauf remarque du service susmentionné, il pourra être donné suite à cette délibération après l'échéance du délai référendaire indiqué ci-dessous, conformément à l'article 66, alinéa 2 de la loi sur l'administration des communes.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de nos salutations distinguées.

Guillaume Zuber
Directeur

Distribution
MM. Hédiger
Mugny
Tornare
Muller
Ferrazino
Moret
Lassauce
SCM
Service juridique
Mme Lipawsky
MM. Lévrier
Mariaux

Date réelle d'affichage : 23 novembre 2006
Date légale d'affichage : 23 novembre 2006
Fin délai référendaire le : 2 janvier 2007

Dossier et Documentation

AR-830.doc